

A notifier par la
chancellerie d'Etat à :

Finances 1.....
Instruction
Police 2.....
Travaux 3.....
Intérieur 3.....
Economie
Prévoyance
Militaire
Chancellerie 1.....

3.01.e1 **PROJET** 24.10.88
d'arrêté présenté par le département
Intérieur et agriculture

Timbre du Conseil d'Etat

M. Müller

Adresse:

Sautier 3.....
Serv. légis.
CIA ou CP
Bur. habit. 1.....
Intéressés

Feuille d'avis ?
OUI - ~~NON~~

Presse?
~~NON~~ NON

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur
le territoire de la commune de Veyrier

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu les propositions de la commune de Veyrier des
15 janvier, 5 février et 14 juin 1988;

vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

Il est donné les noms de

- CV_60399 1. chemin POUIGNIER (famille Veyrite), au chemin, sans issue, partant de la route de Troinex à la hauteur du N° 28 et desservant un lotissement de villas.
- CV_60402 2. chemin des Bûcherons, au chemin partant de la route de Veyrier et aboutissant au chemin des Bois.
- CV_60410 3. chemin des Eturnelles, (lieu-dit ancien), au chemin piétonnier, sans issue, partant de la route de Veyrier et donnant accès au groupe d'immeubles situés au lieu-dit l'Uche.

Ces dénominations entrent en vigueur le 1er janvier 1989.